



CRITT-MDTS
 ZHT du Moulin Leblanc
 3 Boulevard Jean Delautre
 08000 - Charleville-Mézières
 Tél. 03.24.37.89.89
 Fax. 03.24.37.62.22
 @. critt-mdts@critt-mdts.com
 Contact technique :
v.steenhout@critt-mdts.com

Action Collective
 Peintures et
 Traitement de Surface

Co-Financeurs



CHAMPAGNE - ARDENNE



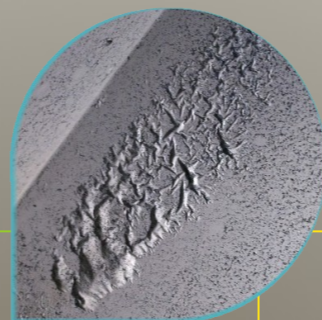
www.critt-mdts.com

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE CETTE ACTION

L'exploitation d'une installation de **peinture ou de traitement de surface** est soumise à des contraintes réglementaires de plus en plus drastiques, qui s'ajoutent à un besoin accru en matière de qualité, de performance, de diversité de traitement et, bien entendu, de prix de revient. Pour faire face à ces exigences croissantes, des progrès très importants sont réalisés en permanence dans ces domaines.

C'est dans ce contexte que le CRITT-MDTS, soutenu par la Région Champagne-Ardenne, conduit cette action collective, dont l'objectif est de sensibiliser et d'informer les industriels sur les dernières innovations en matière de **peintures et traitements**, et de les accompagner dans la mise en œuvre de celles-ci.

CETTE ACTION SE DÉROULE DU 1^{ER} JUILLET 2011 AU 31 DÉCEMBRE 2012.



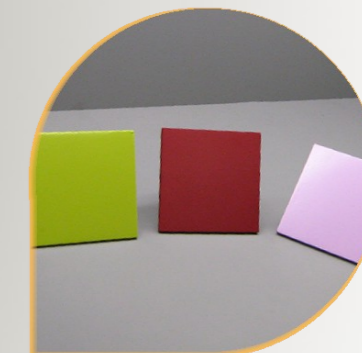
JOURNÉES THÉMATIQUES

Deux journées thématiques, à **Nogent** et à **Charleville-Mézières**, sont organisées. Elles seront l'occasion de conférences et de discussions autour des thèmes suivants :

- Les différents types de préparation de surface,
- Les aspects réglementaires et normatifs,
- La caractérisation des traitements et peintures,
- Les principales technologies de traitement de surface,
- Les technologies émergentes,
- ...

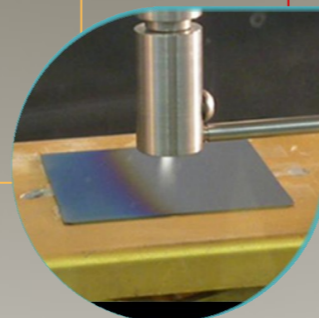


Action Collective
TP peintures et
traitement de Surface



VEILLE SCIENTIFIQUE, TECHNOLOGIQUE ET RÉGLEMENTAIRE

Durant toute la durée de cette action, le CRITT-MDTS diffusera aux industriels qui en feront la demande, une lettre de veille trimestrielle. Cette lettre rendra compte des dernières innovations scientifiques ou technologiques en matière de **peinture et de traitement de surface**, mais aussi des évolutions réglementaires importantes.



CONSEIL

Dans le cadre de cette action collective, les industriels champardennais peuvent bénéficier d'une action de conseil spécifique et individualisé. Cette action de conseil, limitée à deux jours, portera sur des diagnostics de terrain, des caractérisations de pièces ou de procédés. Elle débouchera, pour un procédé existant, sur des recommandations d'amélioration ou, pour un procédé à venir, des recommandations sur les technologies à privilégier. Elles pourront porter sur la réduction des impacts environnementaux ou sur l'amélioration de la performance des dépôts.